

---

# NORME INTERNATIONALE 1992/IV

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Meubles frigorifiques commerciaux — Méthodes d'essai — Partie IV : Essai de dégivrage

*Commercial refrigerated cabinets — Methods of test — Part IV : Defrosting test*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
Première édition — 1974-03-01  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 1992-4:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f23c05f5-f1de-4c32-9321-0b0fc62d1802/iso-1992-4-1974>



---

CDU 621.565.92.001.4 : 659.157

Réf. N° : ISO 1992/IV-1974 (F)

Descripteurs : réfrigérateur, essai, dégivrage.

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 1992/IV (précédemment ISO/DIS 2640) a été établie par le Comité Technique ISO/TC 86, *Froid*, et soumise aux Comités Membres en février 1972.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Royaume-Uni
Allemagne	Hongrie	Suède
Australie	Irlande	Suisse
Autriche	Israël	Tchécoslovaquie
Belgique	Japon	Thaïlande
Danemark	Nouvelle-Zélande	Turquie
Égypte, Rép. arabe d'	Pologne	U.R.S.S.
Espagne	Roumanie	

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Pays-Bas

Sous le titre général «*Meubles frigorifiques commerciaux – Méthodes d'essai*», les autres parties de cette série sont les suivantes :

- Partie I : *Détermination des dimensions linéaires des surfaces et des volumes.*
- Partie II : *Conditions générales d'essai.*
- Partie III : *Essai de température.*
- Partie V : *Essai de condensation de vapeur d'eau.*
- Partie VI : *Essai de consommation d'énergie électrique.*
- Partie VII : *Essai d'odeur des matériaux.*

(Les parties V à VII sont actuellement au stade de projet.)

# Meubles frigorifiques commerciaux — Méthodes d'essai — Partie IV : Essai de dégivrage

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe la méthode d'essai du système de dégivrage à appliquer, dans les conditions de l'essai de température (voir partie III), aux meubles frigorifiques commerciaux destinés à la vente et/ou à l'exposition des denrées alimentaires. Cet essai n'est pas applicable aux meubles ou parties de meubles à dégivrage manuel.

## 2 VOCABULAIRE ET DÉFINITIONS

**2.1 dégivrage :** Élimination du givre, de la glace ou de l'eau de toutes les surfaces situées dans l'espace refroidi du meuble, à l'exclusion de la surface des paquets d'essai.

**2.2 dégivrage automatique :** Le dégivrage d'un meuble ou d'une partie de meuble est automatique lorsque la fréquence, la durée de l'opération de dégivrage et l'élimination de l'eau de fusion hors de l'espace refroidi ne nécessitent aucune intervention de l'utilisateur.

**2.3 dégivrage semi-automatique :** Le dégivrage d'un meuble ou d'une partie de meuble est semi-automatique lorsque le début de chaque opération de dégivrage nécessite l'intervention de l'utilisateur, l'eau de fusion étant éliminée de l'espace refroidi sans cette intervention.

**2.4 dégivrage manuel :** Le dégivrage d'un meuble ou d'une partie de meuble est manuel lorsque le début et la durée de chaque opération nécessitent l'intervention de l'utilisateur, l'eau de fusion, le givre ou la glace étant éliminés avec ou sans cette intervention.

## 3 MODE OPÉRATOIRE

Charger le meuble comme pour l'essai de température (voir partie III), le faire fonctionner suivant les indications du constructeur, dans l'ambiance appropriée à la classe (aux classes) de climat pour laquelle (lesquelles) il a été conçu et le faire fonctionner durant au moins 48 h, après qu'il ait atteint le régime permanent (voir partie II). L'essai de température peut être effectué simultanément.

À la fin de l'essai de dégivrage, examiner toutes les surfaces situées dans l'espace refroidi, à l'exclusion de la surface des paquets d'essai, afin de noter la présence éventuelle d'eau, de glace ou de givre résiduel.

Si de l'eau, de la glace ou du givre subsistent et/ou si le niveau de performance fixé pour l'essai de température n'est pas maintenu, continuer l'essai durant au moins 48 h dans les mêmes conditions d'essai et sans modification des réglages.

## 4 RAPPORT D'ESSAI

Le rapport d'essai doit contenir les indications suivantes :

- a) type et description du (des) système(s) de dégivrage du meuble ou de ses parties;
- b) classe (ou classes) de climat pour laquelle (lesquelles) le meuble a été conçu et dans laquelle (lesquelles) l'essai a été effectué;
- c) résultats des mesurages et compte-rendu des observations effectuées après chaque période d'essai, telle que définie au chapitre 3 ci-dessus.

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 1992-4:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f23c05f5-f1de-4c32-9321-0b0fc62d1802/iso-1992-4-1974>